



Plongée en recycleur lors des stages et événements de Swiss Cave Diving



Pour de nombreuses raisons et surtout pour des problèmes légaux liés à la responsabilité civile ainsi qu'à une inadéquation de la technique, Swiss Cave Diving (SCD) a interdit l'utilisation de recycleurs lors de ses stages, notamment pendant les stages de plongée guidée en France. Le responsable SCD chargé de la formation avait fait comprendre depuis, que la situation en la matière allait être constamment observée et le cas échéant revue.

Entretemps, la technique dans le domaine des recycleurs s'est sensiblement améliorée. Aujourd'hui il existe différents appareils sur le marché qui respectent les lignes directrices PSA et qui sont certifiés CE. De plus certains fabricants et organisations proposent des formations formalisées, généralement dédiées à des équipements spécifiques.

Toutefois il y a lieu de rappeler que tous les types de recycleurs CC ou encore OC tombent sous les lignes directrices européennes PSA qui sont aussi applicables en Suisse. De plus, en Suisse, la „ **Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques** „, **STEG, SR 819.1**, ainsi que l'ordonnance y afférent **STEV, SR 819.11** trouvent leur application. De plus amples renseignements sur leur application et conséquences sont disponibles auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie.

En conclusion, le conseil d'administration de SCD a décidé dans sa session du 27.12.2014, qu'à l'avenir **les plongeurs qui participent aux plongées guidées** et qui souhaitent utiliser des recycleurs sont les bienvenus à condition de respecter les conditions suivantes :

- Pour des groupes de plongeurs CCR, tous les membres du groupe doivent être en possession d'une certification PS3 (Full Cave Diver) d'une organisation reconnue par SCD.
- Le plongeur CCR doit avoir suivi une formation formelle sur exactement le même type de recycleur qui sera utilisé par le plongeur pendant le stage SCD. Une preuve du brevet correspondant est à fournir.
- Ne sont admis que les recycleurs de type CCR (explicitement pas pSCR). Pour chaque équipement utilisé une déclaration de conformité CE légalement valable doit être produite par le fabricant.
- Le plongeur doit démontrer une expérience d'au moins 100 heures de plongée en CCR dont au moins 50 heures sur l'équipement qu'il utilisera lors de l'événement SCD. En cas d'utilisation en plongée souterraine pendant des stages SCD, l'utilisateur doit faire preuve d'au moins 20 heures d'expérience avec le même équipement en milieu similaire.
- Le(s) plongeur(s) CCR ainsi que le guide du groupe doivent tous avoir plongé la cavité à au moins 3 reprises et dans la même zone de plongée visée, durant les 12 derniers mois.
- Pour des groupes mixtes (plongeurs CC et OC) il y a lieu de toujours respecter les conditions limites des équipements qui sont les plus contraignants. Il en est de même pour les limites qui résultent des différents niveaux de brevets (certification) des différents plongeurs du groupe (profondeur, mélanges, décompression, cavités, etc.).
- Dans tout environnement « sous voûte », chaque plongeur CC doit emporter suffisamment de gaz en réserve en forme de système bailout offboard/offline (avec détendeur OC) pour couvrir le trajet de retour complet pour lui ou son binôme.
- Le plongeur CCR doit être capable, à la demande, d'expliquer les fonctions principales et les systèmes de mesure de son recycleur ainsi que d'expliquer clairement et démontrer sans erreurs les tests à réaliser avant la plongée et les procédures d'urgence applicables.
- Evidemment toutes les règles de sécurité applicables pour les plongeurs OC sont aussi à appliquer par les plongeurs CCR, notamment en ce qui concerne l'aptitude à la plongée.
- Il est obligatoire, comme en plongée OC, de produire une planification de la plongée (spécialement en ce qui concerne la gestion des mélanges respiratoires) qui adresse toutes les exigences en matière de sécurité.
- Le plongeur CCR s'engage lui-même à appliquer la règle des tiers aussi à l'alimentation onboard/inline O₂ et à la durée de vie (résiduelle) du contenu de la cartouche absorbante.
- Le souhait de plonger en CCR doit être communiquée lors de chaque inscription à un événement.

Les règles pour l'utilisation de recycleurs CCR pendant les formations en milieu souterrain (Cave I à Cave III) sont documentées par les standards.

Avec ceci rien ne devrait empêcher l'utilisation de recycleurs par les plongeurs qui participent à nos stages et événements.

Rudolfstetten 28.12.2014

Pour le conseil d'administration :


Beat Müller
Président Swiss Cave Diving


Walter Gallmann
Responsable Formations

Important: Ces directrices remplacent toutes les anciennes directrices relatives à l'utilisation de recycleurs pendant des événements SCD.